

Compte-rendu de réunion de la Commission « Contrôles de Qualité »

10 juin 2009, à La Rochelle

Responsable : M. Moulisma

Présents : M.-F. Dreyfuss, L. Humbert, I. Morel, E. Sausseureau,

Excusé : A. Turcant

Invitée : N. Valois

Les membres de la commission « Contrôles de Qualité » se sont réunis le 10 juin 2009 à La Rochelle à l'occasion du **XVIIème Congrès** annuel de la SFTA. Plusieurs points ont été abordés :

1- Choix des contrôles

-Le programme « Psychotropes Urinaires » tel qu'il est présenté actuellement a été discuté : pertinence, évaluation, résultats (qualitatifs/quantitatifs), nombre de contrôle et fréquence..

Il a été proposé de diminuer le nombre de ces contrôles urinaires et d'envisager d'autres contrôles dans les urines sous forme d'étude de « cas ».

- La matrice sérique pourrait remplacer la diminution des contrôles urinaires, notamment pour réaliser des contrôles ponctuels de composés non proposés habituellement dans les CQ : LSD, Kétamine, Pipérazines....

- Pour les CQ stupéfiants dans le sérum, la pertinence de l'évaluation des dérivés amphétaminiques (MBDB, MDEA) a été soulevée. Il pourrait être proposé de remplacer ces composés par d'autres dérivés (mCPP, 2-CB..)

- Il sera nécessaire de mener une enquête utilisateurs pour recueillir les priorités et les besoins afin de décider sur quels types de CQ (molécules, matrices, . . .)

2 - Gestion des résultats du CQ inter-laboratoires :

Le rendu rapide par mail des résultats (valeurs cibles et statistiques succinctes) en première intention semble efficace. Dans une démarche d'accréditation, il faut cependant fournir dans un second temps un travail statistique complémentaire plus élaboré et plus complet sur les résultats des CQ. Ceci demande connaissance et maîtrise des règles d'acceptation et de refus des valeurs collectées (pour les Contrôles Inter-Laboratoires, la norme ISO 15189 précise que « les programmes doivent être en conformité substantielle avec les dispositions de l'ISO /CEI Guide 43-1. »)

3 – Contrôle de la démarche qualité

Il s'agit de :

- solliciter les laboratoires participants et volontaires à la démarche plus générale de l'accréditation par les « Essais interlaboratoires » par le biais de l'évaluation de la justesse et de la fidélité.

- engager la SFTA à la concrétisation des réflexions, déjà menées par la précédente Commission CQ : financement, responsabilités, référentiels, acteurs, partenaires